
N° : 2013.4.49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 24 octobre 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : PLAN DE FORMATION RECONDUCTION DU PLAN 2011-2013

Nb de procurations :
2

POINT 6.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Le plan de formation approuvé le 12 juillet 2011 actuellement en vigueur répond à l'ensemble des besoins en formation des services de la Communauté de Communes du pays de Ribeaupillé et ne nécessite pas, en tant que tel, de réactualisation.

Néanmoins, il y sera intégré le volet ANC dont la compétence n'était pas CCPR en 2011.

Il est proposé de le reconduire en 2014.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- *D'approuver la reconduction en 2014 du plan de formation 2011-2013 actuellement en cours avec l'insertion du volet « ANC »*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention de formation inscrite dans ce plan ou autre document y afférent.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et le l'exécution de la présente.*

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeaupillé, le 07 novembre 2013
Le Président,
Pierre ADOLPH



Délibération n° 2013.4.49

Page 1/1
(dont 0 rapport en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2013

Application agréée E-legalite.com

068-246800577-20131107-2013_4_49-DE